

LES COMMUNES LIMITROPHES

Avec un permis départemental, validé en Tarn et Garonne, les chasseurs peuvent chasser sur toutes les communes des départements voisins, limitrophes aux communes du Tarn-et-Garonne. Dans ce cas, les chasseurs n'ont pas besoin de valider un permis bi-départemental. Il leur suffit d'avoir des cartes d'invitations ou de sociétaires.

Avec l'AVEYRON :

LA ROUQUETTE - MONTEILS - NAJAC - ST ANDRE DE NAJAC - VAILHOURLES - MARTIEL.

Avec le GERS :

AVENSAC - CASTERON - FLAMARENS - GIMBREDE - ISLE BOUZON - MAUROUX - MIRADOUX - PESSOULENS - PEYRECAVE - PLIEUX - ST ANTOINE - ST CREAC - SARRANT - SOLOMIAC.

Avec la HAUTE-GARONNE :

BELLE SERRE - BRIGNEMONT - CABANAC SEGUENVILLE - CASTELNAU D'ESTRETEFONDS - FRONTON - GRENADE - LAGRAULET ST NICOLAS - LE BORN - LE BURGAUD - ONDES - ST CEZERT - ST RUSTICE - VILLEMUR.

Avec le LOT :

SAUX - SAINT MATRE - MONTCUQ EN QUERCY (BELMONTET, LEBREIL, MONTCUQ, SAINTE CROIX, VALPRIONDE) - MONTLAUZUN - SAINT LAURENT LOLMIE - SAINT CYPRIEN - SAINTE ALAUZIE - CASTELNAU MONTRATIER - SAINT PAUL FLAUGNAC (SAINT PAUL LOUBRESSAC et FLAUGNAC) - MONTDOUMERC - BELFORT DE QUERCY - LALBENQUE - BELMONT SAINTE FOI - VAYLATS - BACH - SAILLAC - BEAUREGARD - VIDAILLAC - LARAMIERE

Avec le LOT ET GARONNE :

ANTHE - BEAUVILLE - BLAYMONT - CAUDECOSTE - CAZIDEROQUE - CLERMONT DESSUS - COURBIAC - CUQ - DAUSSE - ENGAYRAC - GRAYSSAS - MASSELS - MASSOULES - PENNE D'AGENAIS - PUYSIROL - ST MAURIN - ST SIXTE - ST URCISSE - TAYRAC - TOURNON D'AGENAIS.

Avec le TARN :

BEAUVAIS - LARROQUE - LA SAUZIERE ST JEAN - LE RIOLS - MILHARS - MONTDURAUSSE - MONTGAILLARD - MONTROZIER - PENNE - PUYCELCI - ROUSSAYROLLES - ST MARTIN LAGUEPIE - ST MICHEL DE VAX - ST URCISSE - VAOUR.